Gâtinais Val-de-Loing

le bulletin

juin 2019

› Administration générale P 3-4

› Petite enfance & jeunesse P 5

› Développement économique P 6

› Numérique P 7

› Urbanisme P 7

› Gestion des déchets P 8

› Tourisme P 8

Gâtinais Val-de-Loing
Communauté de Communes

EDITO

Chers (es) habitants (es) de Gâtinais Val-de-Loing,

C'est non sans une certaine fierté que je m'adresse à vous comme Président de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (CCGVL) mais aussi comme le porte-parole des Conseillers communautaires qui représentent vos communes au sein du Conseil communautaire.

Nous sommes enfin parvenus à mettre en forme et à éditer ce bulletin qui a la modeste prétention de vous donner un aperçu de ce que représente la CCGVL et de présenter les travaux que nous réalisons.

Dans le cadre de la Loi NOTRe, à l'initiative de mon prédécesseur Monsieur Jean-Jacques HYEST et depuis plus de 10 ans, **20 communes du sud Seine-et-Marne ont décidé d'œuvrer ensemble et d'unir leurs destins en créant la CCGVL**.
Bien sûr, il est difficile de faire avancer un territoire qui s'étend de Beaumont-du-Gâtinais à Vaux-sur-Lunain mais il est quelquefois plus facile de faire à plusieurs ce qu'il est compliqué de faire seul. C'est ce que vos élus s'acharnent à faire au jour le jour avec le seul objectif de répondre à vos besoins.

Nous avons placé l'administré au cœur de nos préoccupations. Nous mettons tout en œuvre pour que le rouleau compresseur administratif ne mette pas en péril l'intégrité de nos communes auxquelles nous sommes tous très attachés.
C'est pourquoi nous travaillons sur des projets qui emportent le plus large consensus comme : Les accueils de loisirs pour les enfants, les relais d'assistants maternels pour les petits, l'installation de la fibre optique, le service d'urbanisme, le service pour les cartes d'identité et passeports...
Nous cofinançons des projets comme la Maison de santé de Souppes-sur-Loing à hauteur de 360 000 € et celle d'Egreville à hauteur de 50 000 €.
La CCGVL est en charge du développement touristique et de l'économie locale. Notre dernier projet en cours de finalisation est « C@p' Gât », un tiers-lieu qui proposera, entre autres, dès la rentrée de septembre, un espace de télétravail, des bureaux, des salles de réunion et de vidéo-conférence à destination des particuliers et des entreprises.

Depuis octobre 2015 je me suis investi et j'ai mis toute mon énergie pour que la CCGVL ait une véritable identité et fait de mon mieux pour la cohésion de nos 20 communes et pour en protéger l'intégrité. J'ai mis mon expérience professionnelle dans le développement des énergies renouvelables (éolienne, photovoltaïque...) et me suis impliqué dans de nombreuses instances départementales et régionales pour faire rayonner notre territoire. J'ai obtenu un large soutien du Conseil communautaire que j'espère conserver pour mener à bien les projets à venir dans le seul but de répondre aux besoins de nos concitoyens.

Gérard GENEVIEVE
Président de la CCGVL

Quelques mots pour rendre hommage à Pascale PINGUET qui a été ces dernières années une vice-présidente de la Communauté de Communes en charge de la mutualisation. Tâche difficile qu'elle a menée avec sérieux et enthousiasme.

Pascale nous a apporté la vision éclairée qu'elle avait de notre beau territoire. Elle a contribué à faire avancer les projets communautaires avec sérénité et détermination. Elle était l'élément modérateur quand les débats devenaient passionnés et elle est toujours restée la fervente défenseuse objective de la Commune de Château-Landon. Travailler avec Pascale a été pour nous un plaisir et un enrichissement qui resteront pour longtemps dans nos mémoires.

Pascale nous a quitté. Nos pensées vont vers sa famille, ses proches et ses amis avec qui nous partageons très humblement la douleur. Nous pensons aussi à ses administrés de Château-Landon qui perdent un Maire engagé et en permanence à leur écoute.

Alors au-delà des mots que nous avons peine à trouver pour exprimer notre désarroi, notre incompréhension et notre chagrin face au vide qu'elle nous laisse avec son départ, nous sommes tous convaincus que sa mémoire planera pour longtemps au-dessus de nous et qu'à l'évocation de son souvenir nous retrouverons un peu de sa sagesse et de sa sérénité.

› LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre créé à l'initiative des communes.

› Le fonctionnement

La vocation de la communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing est de mettre en oeuvre un projet de développement communautaire, décliné en cinq objectifs complémentaires :

- **Favoriser le développement économique local** afin de maintenir et développer l'emploi sur le territoire ;
- **Créer et renforcer l'identité territoriale** de la communauté de communes en s'appuyant notamment sur son caractère rural ;
- **Favoriser et améliorer l'accès de l'ensemble des habitants aux services et équipements** du territoire intercommunal ;
- **Préserver et mettre en valeur l'environnement et le cadre de vie** ;
- **Faciliter la mutualisation des moyens humains et matériels** des communes-membres afin de rationaliser l'organisation territoriale.

EN BREF :

20 communes

338 km² de superficie

18 857 habitants

› Les compétences

Aménagement de l'espace
- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

Développement économique
- Actions de développement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Collecte et traitement des déchets des ménages

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

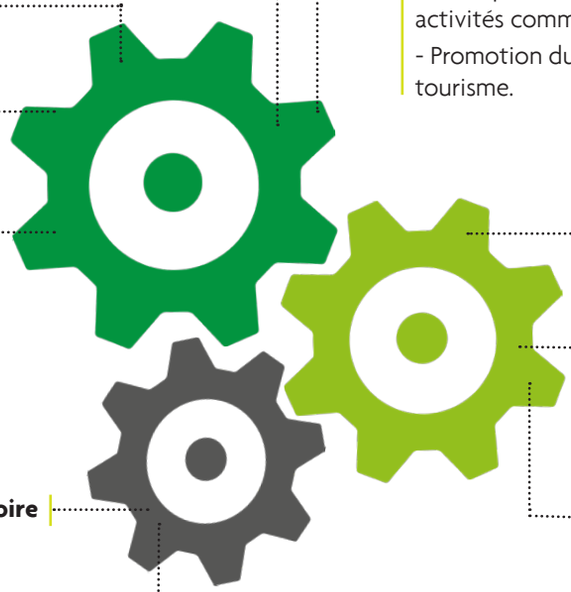

Action sociale d'intérêt communautaire
- Relais d'Assistants Maternel et Accueil de Loisirs sans hébergement

Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

Aménagement numérique du territoire

Le transport à la demande

Compétences OBLIGATOIRES

Compétences OPTIONNELLES

Compétences SUPLLÉMENTAIRES

Le budget

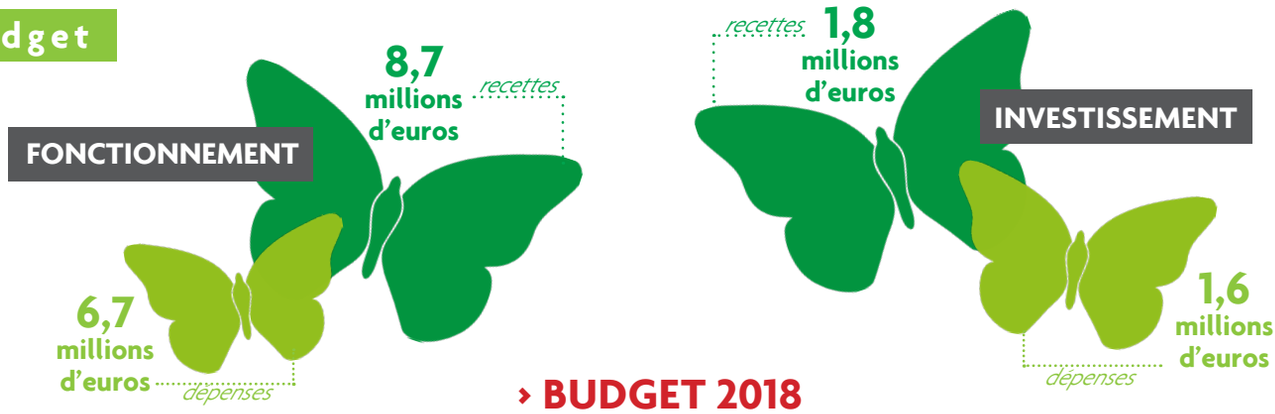

› BUDGET 2018

Les services

ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING**

PRÉSIDENT — Gérard GENEVIEVE

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES — Nicolas PELLET - GIRARDIN

PÔLE TOURISTIQUE	PÔLE DEVELLOPEMENT ÉCONOMIQUE	PÔLE URBANISME	PÔLE RESSOURCES & MOYENS	PÔLE PETITE ENFANCE & JEUNESSE	PÔLE COMMUNICATION
Emilie NGO BAKONGO	Emilie NGO BAKONGO	Christine GRABOWSKI Emilie JULLY Carine JURETIG	Patricia CHAMAUX Aurore CHARRAUDEAU Marinette MESSIAS	Alexandra VELOSO	Steven MOINE
Emilie COLAS				Thierry LAGARDE	

- Brigitte BAILLEUL
- Patricia CHAMAUX
- Romain FELIX

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUR :
ccgvl77.fr

PRATIQUE

› CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ & PASSEPORTS

VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING S'EST ÉQUIPÉE POUR MIEUX VOUS SERVIR !

Depuis le 5 mars 2018, votre Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing propose désormais l'enregistrement de vos demandes de Carte d'Identité Nationale et passeport biométrique.
La commune de Souppes-sur-Loing est équipée de ce dispositif d'enregistrement et gère les demandes pour l'ensemble des 20 communes. Les demandes se font uniquement sur rendez-vous.

Pour effectuer votre demande, merci de suivre les étapes suivantes :

1 - Je me renseigne sur les pièces à fournir sur www.service-public.fr › rubrique «Papiers-Citoyenneté» ou sur le site de la mairie de Souppes-sur-Loing.

ATTENTION ! Les dossiers incomplets ne pourront pas être traités, assurez-vous d'avoir toutes les pièces justificatives demandées. Le demandeur doit se présenter personnellement au guichet après avoir pris rendez-vous. Si la demande concerne une personne mineure, celle-ci doit être présente et accompagnée d'une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur) lors de la demande au guichet.

2 - Je fais ma pré-demande en ligne et je l'imprime ou je retire un imprimé en mairie, le jour du rendez-vous, un quart d'heure avant et je le complète en salle d'attente.

3 - Je prends un rendez-vous (un par personne) soit sur le site internet de la mairie de Souppes-sur-Loing, soit en appellant le 01 64 78 57 77, puis vous rendre en Mairie avec votre pré-demande imprimée.

4 - Je me rends en mairie le jour du rendez-vous avec mon dossier complet.
Le cas échéant, celui-ci sera refusé et fera l'objet d'un nouveau rendez-vous qui ne sera pas prioritaire.
La présence de la personne concernée le jour du rendez-vous est obligatoire.
Le retrait des titres d'identité ne nécessite pas de rendez-vous. La présence d'un mineur de plus de 12 ans est obligatoire pour le retrait de son propre passeport.

Renseignements et prises de rendez-vous au 01 64 78 57 77

› BULLETIN SEMESTRIEL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING
16 route de Souppes - 77570 Château-Landon -
N°1 Juin 2019 -

Tirage : 10 000 exemplaires

Directeur de publication :
M. Gérard GENEVIEVE, Président de la Communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing.

Conception & réalisation :
M. Steven MOINE, Chargé de communication

Credit photos :
Office de Tourisme Gâtinais Val-de-Loing, Pixabay ...

Impression :
DUPLICONCEPT- 14, route de Montereau - 77250 VILLECERF

› PETITE ENFANCE & JEUNESSE

Les services du Relais Assistants Maternels

Parents, le relais vous propose :

› Une information sur les différents modes d'accueil du territoire afin de choisir celui qui vous correspond,

› Un accompagnement à la recherche d'un assistant maternel avec mise à disposition de la liste actualisée,

› Une information sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre (Caf, Paje emploi),

› Un soutien et un accompagnement à la fonction d'employeur (vos droits et devoirs),

› Une information sur les démarches administratives à accomplir autour du contrat : comment préparer le contrat ? Comment calculer les congés payés ? Comment se passe la fin d'un contrat ?

› Des rencontres et échanges avec les assistants maternels et des professionnels extérieurs, lors de temps festifs ou de soirées thématiques.

Assistants Maternels et candidats à l'agrément, le relais vous propose :

› Une information sur votre statut (vos droits et obligations) et sur la réglementation du travail,

› Une information sur les démarches liées à l'agrément,

› Une mise en relation avec les parents à la recherche d'un assistant maternel,

› Des ateliers d'éveil, auxquels vous pouvez participer avec ou sans enfants, qui vous permettent de rencontrer d'autres professionnels de la petite enfance et de développer une autre relation avec les enfants que vous accueillez à votre domicile,

› Des rencontres entre professionnels et avec des parents pour apporter un nouvel éclairage à vos pratiques,

› Un accompagnement à la formation continue.

Pour les enfants, le relais est :

› Un lieu de rencontre avec d'autres enfants et d'autres adultes, pour développer leur socialisation,

› Un lieu d'éveil, pour participer, sous la responsabilité de leurs assistants maternels, à des activités dans un espace de jeu adapté et sécurisé.

›130
assistants maternels agréés
› Aide
à la **professionnalisation**
› Ateliers
d'éveil corporel, bébés lecteurs ...
› Conseils
aux assistants maternels et aux parents
› 6 lieux d'ateliers
au plus près de chez vous !

› Le Relais d'Assistants Maternels, au plus près de chez vous

› LES ANIMATEURS DU RAM

Alexandra VELOSO — 06.27.87.70.71

Thierry LAGARDE — 06.46.46.85.22

01.64.29.20.48 - ram@ccgvl77.fr

L'accueil de loisirs sans hebergement

Un temps de vacances et de loisirs pour les enfants : Activités et découverte au programme !

› **Rencontrer d'autres enfants** et **découvrir des activités** différentes.
› Un **temps « libre »**, pour s'épanouir.
› Développer son **autonomie**, apprendre la **vie en groupe** et la notion de **respect**.
› Découvrir son **environnement** et le **territoire communautaire**.

Un service de qualité accessible aux familles

› Une **tarification unique** appliquée dans tous les accueils et accessible à toutes les familles de la Communauté.
› Une **offre répartie sur le territoire**, et la possibilité de s'inscrire dans l'accueil de son choix.
› Un **projet éducatif communautaire**, garant de la qualité de l'accueil.
› Une **mise en réseau** des accueils de loisirs du territoire, pour favoriser les **échanges** entre les équipes d'animation.

› Tarifs uniques sur le territoire
› Projet éducatif
› 7800 journées-enfants
› Budget de **135 000 euros** par an
› 4 accueils de loisirs au plus près de chez vous !

Accueil de loisirs :
Vacances & mercredi
Vacances

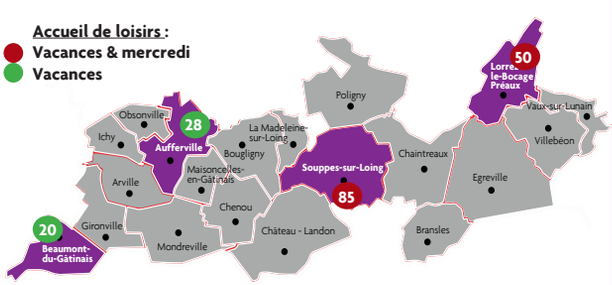

L'INSCRIPTION : MODE D'EMPLOI

A quoi ça sert ?

L'inscription permet de respecter les règles d'encadrement et de garantir la sécurité des enfants et la qualité de l'accueil.

Quand inscrire mon enfant à l'Accueil de loisirs ?

Tout au long de l'année, en veillant à respecter un délai minimum :
› 1 mois avant le démarrage de la session des vacances d'été (juillet et août),
› 15 jours avant le démarrage de chaque session des petites vacances scolaires.
› pour les mercredis : au maximum 15 jours avant le mercredi concerné.

Après inscription de l'enfant, seules les absences pour maladie de l'enfant ou pour un évènement familial important et imprévisible pourront faire l'objet d'un remboursement ou avoir (sur justificatif).

Comment inscrire mon enfant à l'Accueil de loisirs ?

1) Constituer le dossier d'inscription : liste des pièces à fournir disponible sur www.ccgvl77.fr

2) Prendre contact avec le (la) Directeur (trice) de l'accueil de loisirs où vous souhaitez inscrire votre enfant, en veillant à respecter les délais.

› LE DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Communauté de Communes mène des actions en vue de favoriser le développement économique de son territoire.

› Aménagement et gestion de zones d'activités, artisanales, commerciales et touristiques,

› Aménagement de bâtiments en vue de maintenir et développer des activités ou des services,

› Création de locaux pouvant favoriser l'installation de nouvelles entreprises.

Les actions menées par la collectivité relèvent de l'intérêt communautaire. Elle peut cependant venir en appui technique et/ou financier aux projets communaux de développement économique.

BON À SAVOIR

Financement, recrutement, mise en réseau de chefs d'entreprises,communications...
Nous vous orientons vers nos partenaires :

› Fonds LEADER pour vos projets agricoles
› Service d'appui RH Sud 77
› Initiative Melun Val de Seine - plateforme des prêts d'honneur
› Chambres consulaires - Chambre du Commerce & de l'Industrie - Chambre des Métiers & de l'Artisanat

Pour toute information, contactez Mme Emilie NGO BAKONGO par mail à economie@ccgvl77.fr

› Energies renouvelables : Un engagement pour l'avenir !

Dans le cadre de sa compétence «Environnement», la Communauté de communes s'inscrit avec détermination dans plusieurs projets liés aux énergies renouvelables et fait le pari d'une énergie propre dans un contexte de transition énérgétique.

› Fermes photovoltaïques :
3 projets à l'étude

› Micro-centrale hydraulique :
1 projet en réflexion

› Fermes éoliennes:
3 projets à l'étude

1 projet en réflexion

14 éoliennes exploitées

› Centrale de méthanisation :
1 projet en réflexion

ZOOM SUR › La Zone d'Activités d'Egreville

Les travaux de requalification de la **zone d'activités économique du Bois des Places** à Egreville sont terminés.
Les activités envisageables sont diverses (artisanat, logistique, industrie, etc.). Une trentaine d'hectares disponible.
Par ailleurs, la proximité avec l'échangeur de l'A6 et la situation au cœur du territoire ne sont pas négligeables.

Vous avez un projet?
Bureaux, activité, logistique...
contactez- nous au 01 64 29 20 48

- 3 Zones d'Activités Commerciales communautaires existent également sur le territoire :

› Chaintreaux
› Lorrez-le-Bocage - Préaux
› Beaumont-du-Gâtinais

- Projet Val-de-Loing 2 à Souppes-sur-Loing

PROCHAINEMENT — 4 ÈME TRIMESTRE 2019

C@pGât'
Espace d'accueil professionnel

Confort
Communauté
Convivialité

› Entreprises locales
Start up, Freelance, Indépendants, Télétravailleurs, Créateurs d'entreprises...

1 espace coworking au plus près de chez vous !

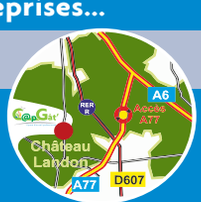

Efficacité
Créativité
Travail

› **500 m²** de bureaux collectifs et privatifs
› Salle de réunion avec **visio-conférence**
› Capacité d'accueil de **70 personnes**
› **Fibre** THD disponible

› Accessible par la D207
› Proche gare RER R
(Souppes - Château-Landon)
› 15 minutes de l'A6 et A77
› Parc boisé de 1 ha

Contact:
Emilie NGO BAKONGO
01 82 34 00 34 / economie@ccgvl77.fr

Gâtinais Val-de-Loing Communauté de Communes

› LE NUMÉRIQUE

› La Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing s'est engagée dès 2012 dans un projet d'aménagement numérique. Cela représente un effort et un investissement important pour la Communauté de Communes. D'ici 2022, 10 000 prises seront fibrées pour un coût total de plus de huit millions d'euros. **La Communauté de Communes prend à sa charge 2 millions d'euros.**

Les autres partenaires financiers sont :
› L'etat (représenté par France Très Haut Débit)
› La région Ile-de-France
› Le département de Seine-et-Marne
› et le délégataire COVAGE

Cette opération d'envergure est mise en place par Seine-et-Marne Numérique et Sem@fibre77

› Délai pour un déploiement : 8 mois d'études, 7 mois de travaux (génie civil et raccordement) et 3 mois de gel de toutes opérations avant commercialisation.
› Programmations prévues en 2018
=› commercialisation envisagée pour fin 2019.
› Programmations prévues en 2019
=› commercialisation envisagée pour fin 2019....

Et pour les points isolés... ?
› Pour les foyers qui n'auront pas la possibilité d'être «fibrés» dans le cadre d'un habitat isolé, la solution du Très Haut Débit par Radio (30mb/s) peut être envisagée.

CARTE DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

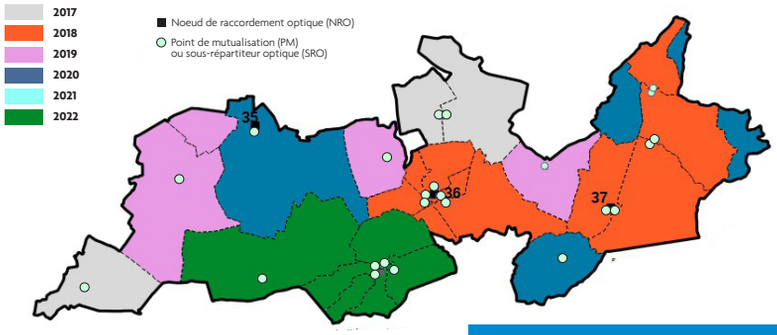

› N.B. : Les contours en pointillés représentent des poches desservies par un même point de mutualisation et ne correspondent pas aux limites des communes.

Source:

› Coût total du projet : **8 400 000 Euros**
› Coût supporté par la Comunauté de communes : **2 000 000 Euros**

RENSEIGNEMENTS SUR : SEMAFOR77.COM OU AU 0 969 390 777

BON À SAVOIR

VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION ? Préparer l'arrivée de la fibre optique en toute sérénité !

Pour l'abonné en zone pavillonnaire
Il est préconisé la pose de 2 tubes en souterrain entre sa limite de propriété privée et le point d'entrée dans l'habitation, ainsi que la pose d'un regard en limite intérieure de propriété privée (30 cm x 30 cm x 30 cm).

Retrouvez plus d'informations sur notre site internet : ccgvl77.fr

Dans le cas d'un réseau aérien dans la rue
L'abonné peut prévoir soit des tubes en souterrain sur la partie privative, soit un futur passage en aérien, qui sera réalisé lors du raccordement final par l'opérateur.

› L'URBANISME

630
dossiers traités par an environ

Les missions du service :

› Assurer un conseil et une aide aux communes sur les étapes de la procédure d'instruction d'une demande d'autorisation d'urbanisme, ainsi que sur l'outil métier mis à disposition.

› Proposer aux communes des modèles de courriers pendant la phase d'instruction (demande de pièces complémentaires, consultations des services...).

› Proposer une décision au Maire. La commune reste l'interlocuteur privilégié des administrés.

Les demandes d'autorisations d'urbanisme sont à déposer ou adresser à la mairie du lieu des travaux.

LE CHEMINEMENT DE VOTRE DOSSIER

1

Je **dépose** mon dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (Permis de Construire, Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme, ...) à la mairie du lieu des travaux qui procède à son enregistrement et me transmet un récépissé de dépôt.

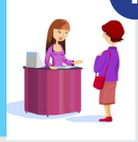

La mairie **transmet** mon dossier au service instructeur.

Le service instructeur **vérifie** la recevabilité du dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.

2

Mon dossier est **complet** et je n'ai pas de modification du délai de droit commun.

Mon dossier **n'est pas complet.**
Dans ce cas je reçois un courrier m'indiquant la marche à suivre (demande de pièces complémentaires, ...)

Je **complète** mon dossier et dépose/envoie en recommandé avec accusé de réception les pièces complémentaires à la mairie qui les transmettra au service instructeur.

Mon dossier **nécessite l'avis d'un service extérieur**
(Architecte des Bâtiments de France, Commission de sécurité, ...).
Dans ce cas je reçois un courrier de notification du délai d'instruction

3

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le service **instruit** le dossier puis **transmet** un projet de décision à la mairie.

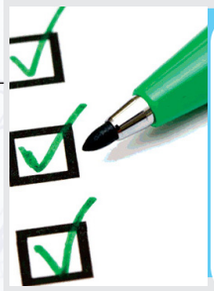

Avant de pouvoir démarrer mes travaux, j'attends de recevoir mon **arrêté d'autorisation** signé du Maire (en cas de refus je ne peux pas commencer les travaux).

Pour un Permis de Construire, je dépose/envoie en mairie une Déclaration d'Ouverture de Chantier en deux exemplaires.

Une fois mes travaux terminés je dépose/envoie en mairie une Déclaration Attestant l'Achèvement et le Conformité des Travaux en deux exemplaires.

› GESTION DES DÉCHETS

La Communauté de Communes exerce la compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » et adhère, pour l'ensemble de cette compétence, à quatre syndicats mixtes qui assurent ce service dans ses communes membres. Dès lors, les élus des communes-membres qui vont siéger au sein des syndicats représentent la Communauté de Communes et non plus leur propre commune.

SITOMAP - Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'Arrondissement de Pithiviers
SIEOM - Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères
SMETOM – Syndicat Mixte d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères de la Vallée du Loing
SIRMOTOM – Syndicat Intercommunal de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères

En conséquence, la Communauté de communes est tenue de verser aux quatre Syndicats une contribution annuelle de 2,5 million d'euros nécessaire au financement du service et à l'équilibre du budget de chacun. Une convention ayant pour objet de fixer les modalités du versement de la contribution due par la Communauté de communes a été conclue avec chacun des syndicats.

PENSEZ AUX DÉCHÈTERIES !

Liste des déchèteries

› Déchèterie de Saint-Pierre-lès-Nemours
ZA du Port, 9 rue des Etangs
77140 SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS
Téléphone : 01 64 28 16 44
lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
dimanche : de 9h à 13h

› Déchèterie de La Chapelle-la-Reine
D104, rue du Château d'eau, Chemin de la Fontaine au Roi
77760 LA CHAPELLE-LA-REINE
Téléphone : 01 60 74 76 89
lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
dimanche : de 9h à 13h

› Déchèterie de Chaintreaux
La Croix de la Brosse, Zone Industrielle, Rue de l'Ancienne Gare
77460 CHAINTREAUX
Téléphone : 01 64 28 81 23
mardi, jeudi, samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
dimanche : de 9h à 13h

› Déchèterie de Voulx
Route de saint-ange
77940 VOULX
Téléphone : 01 60 96 90 04
lundi, mercredi, samedi : 9h à 12h30 et de 13h30-18h (été de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h)
Vendredi : de 13h30 à 18h (été 13h30-19h)
Dimanche : de 9h à 12h (été 8h30-13h30)
(Jours de Fermeture : 25 décembre, 1er janvier, 1er mai, 1er novembre, dimanche et lundi de Pâques)

Toutes déchèteries / horaires jours fériés
25 décembre, 1er janvier, 1er mai, 14 juillet : fermeture
Autres jours fériés : 9h à 13h
24 et 31 décembre : 9h à 13h

TOUT USAGER DOIT SE PRÉSENTER AU PLUS TARD 10 MINUTES AVANT L'HEURE DE FERMETURE.

› LE TOURISME

› Retrouvez tous les événements près de chez vous avec notre brochure «Sortir en Gâtinais» Renseignement dans vos bureaux de tourisme

De multiples activités de plein air pour se ressourcer et se détendre
› Randonnée, tennis, golf, varappe, canoë-kayak, accrobranche, pêche, équitation

Des infrastructures modernes destinées à tous
› Camping, chambres d'hôtes, halte nautique, restaurants, gîtes

BUREAU DE CHÂTEAU-LANDON
6, rue Hetzel
77570 Château-Landon
Tél. 01 64 29 38 08
tourisme@ccgvl77.fr
tourisme.chateau-landon.com
Ouvert du mardi au samedi de 9h30/12h30 et de 13h30/17h30

BUREAU D'EGREVILLE
1, rue Saint Martin
77620 Egreville
Tél. 01 64 29 21 66
tourisme@ccgvl77.fr
ot-egreville.fr
Ouvert vendredi et samedi de 9h00/12h30 et de 14h00/17h30 lundi de 9h00/12h30

BUREAU DE SOUPPES-SUR-LOING
67, avenue du Maréchal Leclerc
77460 Souppes-sur-Loing
Tél. 01 60 55 07 38
tourisme@ccgvl77.fr
tourisme-souppes.fr
Ouvert du lundi au samedi de 9h30/12h30 et de 14h00/17h30 18h00 (juillet et août)

LES INCONTOURNABLES :

- **La Vallée du Loing**
- **La base de loisirs**
- **Le Parc de la Tabarderie**
- **Les carrières de pierres**
- **L'Abbaye de Cercanceaux**
- **La cité médiévale**
- **La Mer de Sable**
- **Le Musée-Jardin Bourdelle**
- **Les marais et zones humides**

Découvrez votre région et son terroir ! Votre guide touristique et le dépliant des producteurs disponibles dans vos bureaux touristique !